



Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 04 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Margaux DELETRE ;

Membres du BUREAU

NOM, Prénom	Présent sur site	Présent en visioconférence	Excusé
DELETRE Margaux	X		
LHOMME Brigitte		X	
PARSIS Laurent	X		
GIGNON Maxime			X
LECOMTE Frédéric		X	
BERAUD Mélanie		X	
PAYEN Jean-Dominique		X	
DELFOSSÉ Jean-Philippe	X		
TRIPET Baptiste			X
PENON Vincent			X
PECQUET Jean-Marie	X		
QUEVAUVILLERS Louis	X		
PLAISANT Philippe	X		
VAQUEZ Bruno	X		
VITAUX Jean-Charles	X		
Bayard Hervé (CC du Pays du Coquelicot)	X		
DE CAFFARELLI Christian			X

Monsieur DE CAFFARELLI donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux

Monsieur PENON Vincent donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Le quorum est constaté par 5 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS est désigné secrétaire de séance.

Délibérations

1. Attribution du marché « Solution de routage IP et interconnexion de sites publics »

Somme Numérique est un syndicat mixte qui a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Il a construit et continue d'étendre un réseau de fibre optique dont l'exploitation et la commercialisation sont confiées à Altitude Infra Somme par un contrat d'affermage. Sur la base de cette infrastructure, le syndicat mixte relie les sites publics affiliés à son Groupement Fermé d'Utilisateurs et leur fournit un service très haut débit via trois liens de Transit IP. Ce service est supervisé par l'infogérant du centre serveurs de Somme Numérique via des équipements de routage IP. Ces équipements encore actuellement fonctionnels (Huawei NE40E) sont déclarés par le constructeur comme en fin de vie. Celui-ci n'assurera plus le support technique, ni sur le matériel, ni sur le système d'exploitation au 31/12/2026.

C'est dans ce contexte que la présente consultation est lancée. Nous avons reçu 1 offre pour cet accord-cadre. La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée sur le choix du titulaire ce lundi 14 septembre à 17h. Les membres du Bureau sont appelés à valider l'attribution de l'accord-cadre à partir de leur proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché « Solution de routage IP et interconnexion de sites publics » à l'entreprise ORANGE BUSINESS SERVICE.

Adoptée à l'unanimité

2. Approbation du protocole d'accord transactionnel relatif à l'aménagement des modalités de paiement de certaines redevances dues au titre du contrat de délégation de service public conclu avec la société Altitude Infra Somme

La société Altitude Infra Somme doit à Somme Numérique un montant de redevances cumulé de près de 17,5 M€ HT au titre des résultats de l'exercice 2025. La convention prévoit le versement effectif immédiat de ces sommes dès émission du titre de recette du syndicat mixte. Pour des raisons de gestion de leur trésorerie, Altitude Infra sollicite le syndicat mixte pour l'autorisation d'un échelonnement des paiements. Ces sommes versées par le délégataire permettent à Somme Numérique de financer les remboursements d'emprunts contractés pour l'opération FTTH. Elles permettent également à Somme Numérique de s'acquitter de ses investissements et notamment des raccordements FTTH, sans emprunter immédiatement.

Après analyse des comptes et des projections de dépenses obligatoires pour le syndicat mixte, l'étalement des recettes tel que proposé dans le protocole ne viendrait pas grever la situation de trésorerie du syndicat mixte.

En termes de mise en œuvre, le syndicat mixte va émettre les titres de recette complets, pour que les sommes prévues soient bien constatées sur l'exercice 2026 en recette du budget annexe Infrastructures numériques. La trésorerie du Grand Amiens et amendes sera chargée d'enregistrer les paiements mensuels. Tout retard constaté de paiement rendra le présent protocole caduc et Altitude Infra devra s'acquitter des sommes restantes immédiatement.

Monsieur Pecquet interroge Madame la Présidente sur le protocole conclu avec la société Altitude, et notamment sur l'existence éventuelle d'un risque lié au non-respect des engagements pris par cette dernière. Madame la Présidente et Madame la Directrice précisent que plusieurs garanties permettent de sécuriser le dispositif. Ainsi, Somme Numérique procédera à l'émission des titres conformément aux stipulations du protocole et selon l'échéancier qui y est prévu. Elles rappellent par ailleurs que ce protocole ne constitue pas un avenant à la délégation de service public. En conséquence, dans l'hypothèse où les engagements prévus au protocole ne seraient pas respectés, les dispositions contractuelles initiales de la délégation de service public continueraient de s'appliquer.

Monsieur Pecquet demande si les sommes concernées correspondent à des sommes perçues auprès des opérateurs par Altitude. Il lui est confirmé que ces sommes sont liées à la commercialisation du réseau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver le protocole d'accord transactionnel conclu entre le Syndicat mixte Somme Numérique et la société Altitude Infra Somme.

Adoptée à l'unanimité

3. Désignation des délégués représentant Somme Numérique auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le syndicat mixte adhère depuis 2009 au CNAS, permettant de respecter l'obligation qui s'impose au syndicat mixte en matière d'action sociale au bénéfice de ses agents, inscrite dans la loi du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique et confirmée par la loi du 20 avril 2016 dite déontologie. Conformément à l'organisation paritaire du CNAS, chaque structure adhérente désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et un délégué des agents. Ils représentent l'établissement au sein des instances du CNAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de désigner, en qualité de délégué représentant le collège des élus auprès du CNAS Mme LHOMME Brigitte et Monsieur DAMAY Sébastien en qualité de délégué représentant le collège des agents.

Adoptée à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour du Comité syndical du 21.09.2026

- Approbation du règlement intérieur de la gouvernance de Somme Numérique.
- Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
- Approbation des modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus.
- Autorisation donnée à la Présidente de signer une convention de partenariat public-public avec la Région Hauts-de-France relative à l'Observatoire transfrontalier.
- Adhésion au groupement de commandes régional pour la passation des marchés relatifs aux Espaces Numériques de Travail (ENT) et autorisation de signature de la convention constitutive

Monsieur Bayard souhaite disposer d'un point de contexte concernant le projet d'Environnement numérique de travail (ENT) des Hauts-de-France.

Il est rappelé que Somme Numérique accompagne depuis près de 20 ans le déploiement des ENT sur le territoire samarien, en partenariat avec l'Éducation nationale et les collectivités territoriales. Fort de cette expérience et de la dynamique engagée localement, le projet samarien a progressivement été intégré à une démarche de mutualisation et de convergence à l'échelle régionale.

La Région Hauts-de-France a ainsi engagé, à partir de 2018, une démarche visant à mettre en place une plateforme commune à l'ensemble du territoire, de la maternelle au lycée, associant la Région, les Départements, les syndicats mixtes et les autorités académiques.

Somme Numérique a intégré officiellement le marché régional en septembre 2020. Aujourd'hui, cette mutualisation constitue une réussite majeure : le projet issu de l'initiative samarienne est devenu le plus important ENT d'Europe en termes de connexions et d'usages dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée.

- Convention de partenariat public-public pour la résilience et la reprise d'activité et pour le déploiement d'un système électronique sécurisé d'archivage mutualisé (SESAM)
- Désignation des représentants du syndicat mixte Somme Numérique au sein des associations auxquelles il adhère

Les membres du Bureau sollicitent des précisions sur les différentes associations pour qu'elles soient présentées au Comité syndical.

- Acquisition d'une emprise foncière située sur la commune de Halloy-lès-Pernois en vue d'assurer la pérennité des infrastructures du réseau public de communications électroniques
- Projet d'établissement 2026 - 2028 : Somme Numérique - opérateur du smart territoire samarien - validation du dossier FEDER
- Admission des titres en non-valeur – créances irrécouvrables
- Budget annexe services numériques 2026 – décision modificative
- Modification de la grille tarifaire des services mutualisés 2026 – Création d'une prestation « Sur devis après étude préalable »
- Modification de l'acte constitutif du groupement de commandes « Solutions informatiques et connectivité » et de la grille des services

- Régie d'avance du budget principal – Modifications pour une prise en compte des besoins de l'établissement
- Régie d'avance du budget annexe – Modifications pour une prise en compte des besoins de l'établissement
- Approbation d'une offre de services de téléphonie sur IP et de la charte de services associée
- Prise en charge des dépenses relatives aux aménagements de postes de travail et à la mise à disposition d'équipements prescrits par la médecine du travail

Après présentation des projets de délibération et leur explication, le Bureau émet un avis favorable pour l'inscription des présents sujets à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

En complément, Monsieur Bayard souligne la qualité du Smart City Tour coorganisé par Somme Numérique avec Smart City Mag le 10 septembre 2026 et se félicite de la richesse des échanges proposés à cette occasion. Il tient notamment à saluer la qualité des intervenants extérieurs mobilisés, dont Monsieur Alexandre Desrousseaux, de la Région Hauts-de-France, et Monsieur Alexis Semmama, d'Eridanis. Il souligne l'intérêt de ces interventions, qui ont permis d'apporter un éclairage concret et pertinent sur les enjeux liés à la transformation numérique et aux territoires intelligents.

La séance est levée à 18h54.